

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE



**NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT**

**Concerne : PLAN D'URGENCE DE LA REGIDESO POUR UNE
PERIODE DE SIX MOIS**

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;

« Avec l'expression de mes hommages les plus déférents »

Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;

« Avec l'assurance de ma très haute considération »

Excellences, Mesdames et Messieurs, les membres du Gouvernement.

Novembre 2025

4

I. PROBLEMES OPERATIONNELS MAJEURS DE LA REGIDESO

- 1) Déficit de production de **525.913 m³/jour pour la ville de Kinshasa** ;
- 2) Consommation de l'État représentant **40% du volume d'eau produit par la REGIDESO et équivalent à 7 millions USD/mois** ce, sans paiement ; les arriérés cumulés de l'État au 31 Aout 2025 s'élèvent à USD 638 millions.
- 3) Poids élevé de la dette fiscale de **USD 270 M USD** et de la dette sociale (CNSS, INPP, ONEM et autres) **de 48 M USD** ;
- 4) Faiblesse du tarif pratiqué qui est de 0,83 USD/m³ contre un Prix de Revient de 1,15 USD/m³, dégageant une **perte de 0,37 USD/m³** ;
- 5) Vétusté du réseau de distribution qui date de plus de 50 ans, à la base de la déperdition de près de 40% du volume d'eau produit par REGIDESO ;
- 6) Manque de pièces de rechange, d'équipements de réseau ;
- 7) Difficultés d'approvisionnement en énergie ;
- 8) Manque de protection des sources d'eau et problèmes découlant des constructions anarchiques dans les villes (érosions, inondations, pollution extrême, etc.).

II. IMPLICATIONS DE CETTE SITUATION

- 1) Difficulté pour la REGIDESO d'exécuter le contrat de performance, principalement à cause du non-respect des engagements contractés avec l'Etat notamment le paiement des factures et l'application d'un tarif rémunérateur ;
- 2) Incapacité pour la REGIDESO de s'autofinancer pour réaliser un programme d'investissements nécessaires afin d'augmenter sa production et améliorer progressivement la couverture des besoins de la population en eau potable ;
- 3) Dépendance totale de la REGIDESO et de l'ensemble du secteur de l'eau potable de l'appui des partenaires extérieurs pour le financement des investissements. Cet état de fait résulte de la non rentabilité de la société émanant d'une tarification inadéquate. En cas de retrait de divers partenaires pour diverses raisons (politiques ou autres), la population serait exposée à de graves pénuries d'eau et à l'explosion des maladies hydriques avec un coût sanitaire très élevé.

III. PLAN D'URGENCE SUR 6 MOIS

- Considérant la nouvelle tarification promise par le Gouvernement à 1,5\$/ m³ en lieu et place de la tarification actuelle de 0,83\$/ m³ ;
- Considérant son chiffre d'affaires mensuel de 17,5 M Usd,

La REGIDESO obtiendrait par interpolation linéaire de l'incrément tarifaire de 0,67\$/m³ représentant 80% du chiffre d'affaires actuel, des ressources additionnelles de l'ordre de 8,4 M usd/mois, soit 50,4 M USD M pour 6 mois.

Sur base de cette enveloppe additionnelle, la REGIDESO a proposé le plan ci-dessous (cfr annexe) :

- 1) Achat des équipements et des pièces de rechange : **USD 10 millions ;**
- 2) Lutte contre les érosions : **USD 6 millions ;**
- 3) Achat du matériel d'urgence pour le réseau (tuyaux, vannes, accessoires) et réaliser des travaux d'urgence pour le réseau : **USD 15 millions ;**
- 4) Améliorer le rendement réseau par le remplacement des vannes et débitmètres dans les réseaux primaires et secondaires : **USD 1,2 millions ;**
- 5) Casses provoquées par les entreprises de construction à Kinshasa **USD 1,3 millions.**
- 6) **Diverses urgences : 16,9 M USD**

IV. PROPOSITION

- 1) Il est primordial que le Gouvernement honore les engagements contractés dans le le contrat de performance qui est la condition préalable devant permettre à la REGIDESO d'exécuter son plan d'urgence sur six mois par : (i) le paiement des consommations de l'État à hauteur de 2 M USD/mois et 4 milliards/mois conformément à l'instruction formelle donnée par Son Excellence Madame la Première Ministre (ii) la publication d'un nouveau tarif de vente d'eau à 1,5 USD/m³, en lieu et place de 0,83\$.
- 2) J'invite de ce fait le Gouvernement à sublimer notre approche qui réduira significativement la pénibilité d'une grande partie de la population qui est contrainte de s'approvisionner, faute de desserte suffisante, en bidon à plus de 3\$/m³ équivalent à 200FC/bidon de 25l.

Je vous remercie

Fait à Kinshasa, le **24 NOV 2025**

Aimé SAKOMBI MOLENDU

